

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 29 janvier 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 23 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-12

Objet : Création d'un pôle Prévention et d'un poste de responsable à la Direction Prévention et Sensibilisation

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (30)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER,

MM. MOIZARD (supplée M. BOCQUET), BONNET, BOUCHE, DARAGON, LECUYER (supplée M. DIDIER), GEBAUER, GENIÈS, HADDAD, JOURNAUX, MAQUIN, MELLA, PY, VASCONCELOS, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, NANTHAVONG (supplée Mme MOSOLO), POTIER, SCALZOLARO, TORDJMAN.

MM. BATTAGLIA, GOMES, POLLET (supplée Mme MEGRET), SECNAZI, M. KOURDIAN (supplée M. TESSE).

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, BARRUET (supplée M. MANSOUX).

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA PLAINE VALLEE

M. LAGIER (Pouvoir à Mme HINGANT).

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN (Pouvoir à M. DIARRA).

Etaient absents excusés : (20)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, JASZECK, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,

MM. DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, LEROUX, MALLARD, MURRU, PAMART, PINTO DA COSTA, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE, ZIGHA, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

M. MAURAY.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

Etaient absents : (0)

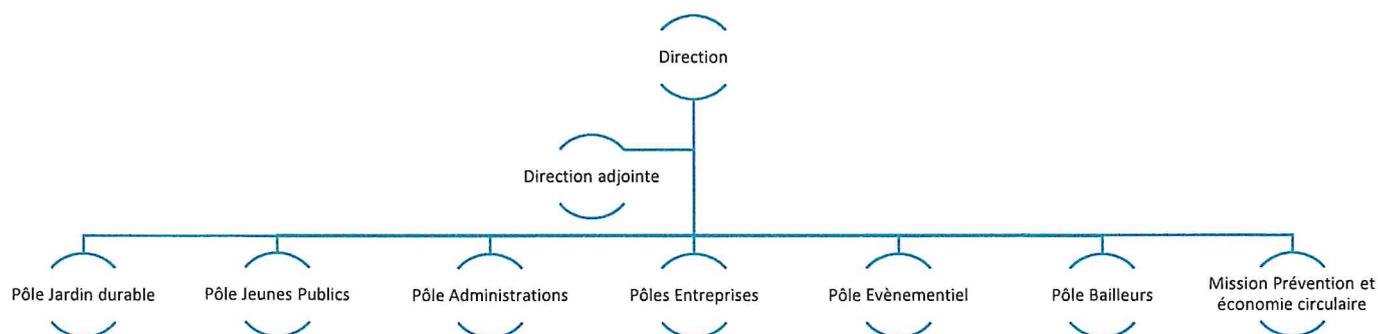
Madame HINGANT expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-10,

Vu le Code de la fonction publique, et notamment ses articles L.311-1, L. 313-1 et L. 332-8,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2023,

L'organisation actuelle de la Direction répond aux enjeux de communication et de sensibilisation dans le cadre des actions que nous menons auprès de nos différents publics cibles. 14 agents (+ 1 poste à pourvoir) et 1 alternant composent, aujourd'hui, les effectifs de la direction (hors direction et direction adjointe). A ce jour, aucun manager intermédiaire n'est en position de responsabilité à la tête d'un pôle. L'ensemble des missions de management sont assurées directement par la direction et la direction adjointe. Il s'agit là d'une activité fortement chronophage, qui occupe une majeure partie de notre agenda.

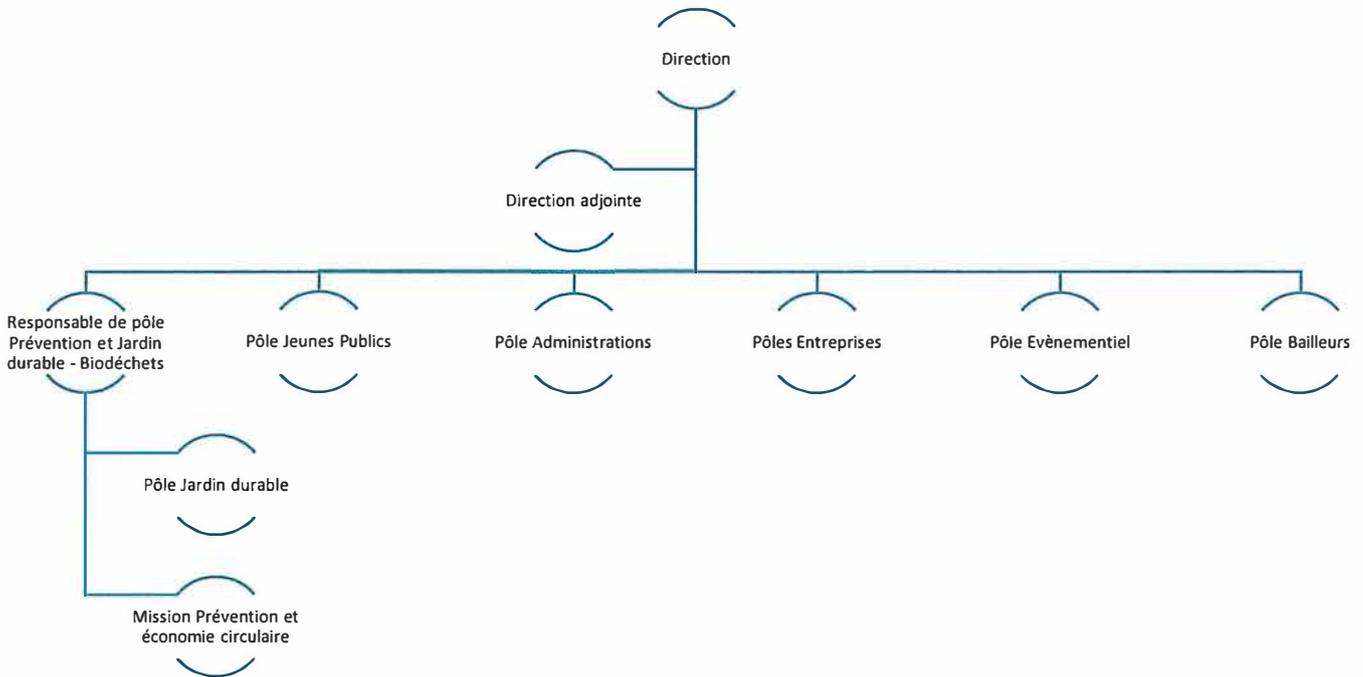


La directrice adjointe est partie en congés maternité à la fin du mois d'octobre et projette de prendre ensuite un congé parental jusqu'au mois de septembre 2025. En son absence, il est prévu une prise d'interim sur son poste par la chargée de mission Prévention.

Cette opportunité lui permettra de développer sa culture et ses compétences managériales, dans un environnement facilitant, dans la mesure où elle est reconnue et légitime aux yeux de ses collègues, ainsi qu'en pleine visibilité sur les projets structurants de la Direction.

Dans le cadre d'une réponse aux besoins précédemment cités, il convient d'envisager l'organisation future, qui permettrait également de faire bénéficier la Direction Prévention et Sensibilisation des enseignements et de l'expérience dont aura pu profiter la chargée de mission Prévention, durant cette période d'intérim.

Il est ainsi proposé de créer un pôle Prévention et Jardin durable – Biodéchets, avec à sa tête, un Responsable de pôle. La création de ce poste permettrait de délester la direction et la direction adjointe d'une partie du mangement opérationnel (pour le pôle jardin durable et la mission Prévention), et favoriserait la mise en œuvre d'une politique cohérente autour de la Prévention, du compostage et des pratiques du jardin durable, ainsi que de la politique mise en œuvre autour des biodéchets.



Ces dispositions ont été validées par les membres du Comité Social Territorial lors de la séance du 4 décembre 2023.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 15 janvier dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la nouvelle organisation de la Direction de la Prévention et de la Sensibilisation ;
- **APPROUVE** la création d'un poste de responsable Prévention ;
- **DIT** que les dépenses inhérentes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Patrice GEBAUER,
Secrétaire de séance